

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets


Instructions


Veuillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.


Informations générales

Nom de la personne intéressée : Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

Numéro du dossier : R-4287-2024 Cause tarifaire 2025-2026 d'Énergir.
Phase 3.
Le 14 janvier 2026. [Draft01dn](#)


Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets
Liste des sujets
Sujet 3a-1 : La formule de variation des coûts pour la fixation des tarifs des années intermédiaires (FVC) : Pièce B-0281, Énergir U, Doc.1.
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :
<p>En tant que regroupement environnemental, le RTIEÉ souhaite s'assurer qu'Énergir conserve toujours sa marge de manœuvre pour effectuer des dépenses ou des investissements visant à répondre à des objectifs de transition énergétique et de développement durable (PGEÉ, programmes commerciaux dont des modalités visent la transition énergétique ou le développement durable, autres immobilisations corporelles ou incorporelles ou postes de charges visant de tels objectifs).</p> <p>Corollairement, le RTIEÉ souhaite s'assurer que la Régie de l'énergie dispose toujours de la flexibilité nécessaire pour permettre à Énergir d'effectuer des dépenses ou des investissements visant à répondre à de tels objectifs de transition énergétique et de développement durable. La recherche de l'efficacité ne devrait pas contrecarrer cette marge de manœuvre et ce besoin de flexibilité.</p> <p>Parallèlement aussi, l'on devrait éviter autant que possible l'accumulation de reports intergénérationnels des écarts de coûts qui ont à être versés dans des CFR et dans la disposition des rapports annuels. L'on doit donc viser à ce que la FVC combinée aux coûts calculés à la marge fournisse un revenu requis le plus exact possible.</p>
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :
<p>Dans le cadre ci-dessus exprimé, en ce qui concerne les postes budgétaires à l'évolution relativement prévisible, nous sommes en principe en accord avec l'application d'indices tels que proposés par Énergie, sous réserve d'éventuels ajustements visant à nous assurer qu'Énergir disposera toujours de revenus suffisants adaptés à l'évolution de ses coûts.</p> <p>Nous sommes aussi <i>a priori</i> favorables à ce que certains postes budgétaires moins prévisibles et dont l'évolution est moins paramétrisable fassent l'objet d'une prévision annuelle distincte, à la marge de la formule proposée. Nous sommes particulièrement favorables à ce que les coûts capitalisés du PGEÉ, des CFR et des grands projets (notion qu'il y aura lieu de bien définir) soient ainsi traités à la marge, afin de laisser intacte la capacité du régulateur de permettre la croissance de ces coûts notamment pour répondre à des objectifs de transition énergétique et de développement durable. Nous examinerons aussi si d'autres immobilisations (corporelles ou incorporelles) ou d'autres coûts d'opération, en raison de leur évolution moins prévisible (ou en raison de ces mêmes objectifs de transition énergétique qui leur sont associés et qui amèneraient une croissance de coûts particulière) méritent aussi d'être traités à la marge afin de conserver à la Régie de l'énergie sa flexibilité décisionnelle.</p>
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :
<p>Nous participerons à toutes les étapes qu'il plaira à la Régie d'édicter pour le traitement du présent dossier, y compris aux demandes de renseignement écrites, au dépôt d'un mémoire, à la présentation d'une argumentation et à la participation à toute séance de travail et audience qu'il plaira à la Régie de convoquer, y compris la présentation orale de la preuve et les contre-interrogatoires.</p>
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :


Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets
Liste des sujets
Sujet 3b-1 : La codification aux CST d'un cadre de fonctionnement qui permettrait d'éviter les demandes d'examen en urgence lors d'un remboursement anticipé d'un investissement par un producteur de GSR (suivi de la décision D-2025-105, par. 345).
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :
<p>En tant que regroupement environnemental, le RTIEÉ souhaite normaliser et faciliter les modalités d'approvisionnement en GSR notamment de producteurs québécois. Les demandes d'examen en urgence ne sont pas efficaces et ne permettent parfois pas un plein examen par la Régie et les participants.</p> <p>Le RTIEÉ précisera davantage ce sujet lorsqu'Énergir déposera sa preuve s'y rapportant.</p>
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :
<p>Le RTIEÉ s'assurera que la proposition à venir d'Énergir sur ces sujet répond à cet objectif de normalisation et facilitation les modalités d'approvisionnement en GSR notamment de producteurs québécois, en permettant un plein examen structuré par la Régie et les participants des modalités de remboursement anticipé d'investissements par les producteurs de GSR.</p> <p>Le RTIEÉ précisera davantage ce sujet lorsqu'Énergir déposera sa preuve s'y rapportant.</p>
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :
<p>Voir sujet 3a-1.</p>
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :


Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets
Liste des sujets
Sujet 3b-2 : La demande tarifaire d'Énergir en ce qui a trait à l'année 2026-2027, incluant le plan d'approvisionnement – horizon 2027-2030..
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Le RTIEÉ précisera ces sujets, lorsqu'Énergir déposera sa preuve s'y rapportant.
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Le RTIEÉ précisera ces sujets, lorsqu'Énergir déposera sa preuve s'y rapportant.
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Voir sujet 3a-1.
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :